

Procès-verbal no II
de la 17e séance du Conseil fédéral
 (8 mai 1974)

Echanges de vues

Succession de M. L. Schürmann, préposé à la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices

M. Brugger signale qu'une entente a pu être trouvée avec le président de la Banque nationale suisse en ce sens que M. Schürmann, nouveau directeur général, occupera durant deux mois encore ses fonctions de préposé à la surveillance des prix et des salaires. Les autres tâches du préposé ont été momentanément réparties. Il paraît fort difficile de trouver une personnalité qui puisse remplacer M. Schürmann. La succession est difficile. C'est pourquoi le chef du Département de l'économie publique donne connaissance au Conseil des personnalités qui pourraient être appelées à ce poste, tout en précisant qu'il n'a pris aucun contact avec l'une ou l'autre, de sorte qu'il n'est pas en mesure de dire qui pourrait accepter le cas échéant. Il prie ses collègues de réfléchir à ces possibilités et de lui suggérer d'éventuelles autres personnalités. Au Département de l'économie publique, on a cité les noms de MM. Nello Celio, ancien conseiller fédéral, Leo Schlumpf, nouveau député au Conseil des Etats, August Albrecht, conseiller national, Fritz Dübendorfer, ancien directeur à Migros, Albin Heimann, député au Conseil des Etats, Edmund Wyss, conseiller d'Etat, André Ruffieux, ancien conseiller d'Etat, Mark, ancien directeur de Bally, M. Greuther, directeur général GF, Schaffhouse. Dans une première discussion, le Conseil écarte certaines personnalités pour des motifs divers: M. Celio, parce que l'occupation d'un tel poste n'est pas conforme à l'image que l'on se fait du Conseil fédéral, les parlementaires en fonction également, compte tenu du fait d'abord qu'ils ne sauraient dépendre d'un chef de département. A première vue, les préférences semblent aller à une personnalité sortant des milieux de l'économie.

Nouvel émetteur au Liechtenstein

M. Ritschard signale, à titre d'information, que l'entreprise Jean Frey S.A. se propose de fonder une société anonyme dont la majorité des actionnaires serait composée par les communes de la Principauté du Liechtenstein, et qui aurait pour but d'exploiter un émetteur radio diffusant pour l'Allemagne du Sud. Une convention internationale de 1921 nous lie avec le

Liechtenstein, suivant laquelle une telle exploitation doit être soumise à une demande de concession auprès des PTT. Si un tel projet devait se réaliser à l'instar d'émetteurs semblables à radio Andorreou radio Monte-Carlo, il conviendrait de parler tarif. Le Département des transports et communications examine l'affaire avec l'attention voulue. Le chef du Département ajoute que la principauté avait déjà eu l'intention d'exploiter un émetteur en 1939. La demande cependant était restée lettre morte en raison des circonstances.

M. Graber constate que le problème est d'autant plus actuel que le Conseil national traitera durant la prochaine session de nos rapports avec le Liechtenstein. Il importe dès lors de connaître l'aspect politique du problème. On ne saurait concevoir un émetteur qui arrose toute la Suisse, eu égard à notre politique de radiodiffusion sans publicité.

M. Chevallaz demande si la République fédérale d'Allemagne connaît de tels postes. Il aimerait savoir en outre si des contacts ont été pris à ce propos avec l'Allemagne et l'Autriche.

Le chef du Département des transports et communications réplique que nous ne disposons pas de moyens juridiques, mais qu'il convient d'examiner avec les pays intéressés par quelle intervention politique l'on pourrait motiver une hostilité commune à ce genre d'émetteur.

Communications

M. Gnägi signale que la commission du Conseil national a adopté le projet de centre de protection de Spiez.

M. Hürlimann informe le Conseil de la présence à Genève, à l'Assemblée de l'OMS qui siège ces jours dans cette ville, du ministre de la santé de la République démocratique allemande. Ce dernier a émis le désir d'être reçu au Département de l'intérieur pour s'y entretenir de l'organisation de notre Office de l'hygiène publique et d'autres thèmes analogues. Notre ambassadeur en République démocratique recommande l'acceptation d'une telle visite qui contribuera, à n'en pas douter, à établir un climat favorable entre les deux pays. Le Conseil donne son accord et ordonne la publication d'un communiqué laconique.

M. Graber annonce que le développement de la situation politique au Moyen-Orient engage le Département politique à songer au déclenchement d'une opération d'échanges de prisonniers entre la Syrie et Israël. Il y aurait quelque 400 Syriens et 60 Israéliens à transporter par voie terrestre. Comme le moment de l'opération est incertain et que celle-ci devrait se dérouler

- 3 -

rapidement, il est admis que le Département politique pourra donner l'ordre de transport sans s'en référer préalablement au Conseil. Suivant le degré d'urgence, le CICR pourrait disposer d'un avion. Le chef du Département politique précise que les frais seraient mis à la charge du poste "Actions internationales".

14.5.1974 Sa/cy

CHANCELLERIE FEDERALE

Distribution:

MM. les conseillers fédéraux	(7)
le chancelier de la Confédération	(1)
les vice-chanceliers	(2)